

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3800

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont pour le programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguët (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3800**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont pour le programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Espace Carco est gérée par un conseil d'administration qui, en plus des 5 membres fondateurs, réunit la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (antenne de Chassieu), et les associations Rhône développement initiative (RDI) et Vaulx en Velin entreprises.

L'association a pour objectif de contribuer au développement du pôle technopolitain de Vaulx en Velin, en favorisant l'implantation et le développement d'entreprises par une offre de services adaptée aux besoins des entrepreneurs. Ceci se traduit, notamment, par la gestion et l'animation d'une pépinière d'entreprises, fruit d'un partenariat entre la Ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon, l'Ecole nationale des travaux publics (ENTPE), l'école d'architecture et la société Girus.

Plus globalement, l'association se donne pour mission de favoriser toute action de développement économique sur l'aire géographique de Rhône-Amont.

a) - Objectifs

Le plan de mandat 2008-2014 a affirmé l'importance d'une animation économique de proximité pour garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire.

Pour la Communauté urbaine, cet accompagnement de proximité doit couvrir 2 volets :

- d'une part, la connaissance et le traitement des problématiques des entreprises en rapport avec les compétences de la collectivité : problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau, déplacements), accompagnement des projets d'implantation, de transfert ou de relocalisation, information de terrain sur ses opérations d'aménagement, requalification des zones d'activité, des projets liés aux déplacements, des Agendas 21 territoriaux etc.,

- d'autre part, la mission d'interface avec l'entreprise afin de l'orienter vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement souhaité (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.) et l'accompagner dans la création de services collectifs (plans de déplacement interentreprises, crèches, conciergeries, nouveaux services, etc.).

Cette animation économique de proximité a aussi vocation à être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : connaissance et suivi des "comptes clés" de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement. L'objectif est pour la Communauté urbaine d'avoir une meilleure connaissance de son tissu économique et une meilleure anticipation et prise en compte de ses besoins et évolutions.

Pour mener à bien ses actions territorialisées, la Communauté urbaine et l'association Espace Carco souhaitent renouveler le partenariat établi sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont (Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage), l'association poursuivant son action d'accompagnement des entreprises à l'échelle de ce territoire.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2819 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2012 au titre de l'animation économique de proximité sur Rhône-Amont.

Le compte-rendu d'activité de l'association dans le cadre de ce financement est le suivant :

- l'association a participé au développement d'une veille économique locale performante basée sur une étroite relation avec les entreprises du territoire et à la réponse aux problématiques des entreprises : 90 entreprises ont été rencontrées et accompagnées dont 10 comptes clés ou grands comptes. Le suivi de la commercialisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes et du Carré de Soie ainsi que de la requalification des zones industrielles (ZI) de Meyzieu et La Soie-La Rize a été effectué,

- 3 comités techniques du développement économique Rhône-Amont ont été organisés, ainsi que 3 petits déjeuners économiques sur le Carré de Soie. Ces petits déjeuners ont abouti à la création de l'association Tous en Soie (association locale d'entreprises),

- enfin, des points réguliers sur les dossiers économiques avec les 4 communes de la conférence ont été tenus.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les objectifs partagés pour l'année 2013 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 60 entreprises dont 30 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises - PME- et très petites entreprises -TPE- en hyper croissance),

- renforcer les échanges association-Communauté urbaine-Communes en organisant des points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,

- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique de la Conférence des maires Rhône-Amont réunissant l'association, la Communauté urbaine, les Communes et les acteurs du développement économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, notamment),

- par sa connaissance du territoire et des entreprises, l'association devra enfin alimenter la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Le budget prévisionnel du programme d'actions pour l'année 2013 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel	77 000	Communauté urbaine de Lyon	70 000
autres charges	26 498	association Espace Carco	33 498
Total	103 498	Total	103 498

La Communauté urbaine souhaite apporter, pour l'exercice 2013, une contribution financière pour la mise en œuvre de ces actions, à hauteur de 70 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2013 dans le cadre de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Espace Carco définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.